



**Fin de la collecte en bac !  
Badge à récupérer en mairie au plus tard le 16 avril.  
Retrait des bacs à partir du 25 avril.**

Auterive, 18/03/2022

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) désire maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative. La commune de Labruyère-Dorsa accompagne ce projet intercommunal d'envergure.

Pour cela, une nouvelle organisation, avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

L'ensemble de la commune de Labruyère-Dorsa passera sur de l'apport volontaire. Vous trouverez les modalités de ce changement en page 2.

Afin de répondre à vos interrogations, une brochure explicative est jointe au présent courrier.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

M. Serge BAURENS  
Président  
Communauté de Communes  
Bassin Auterivain



# La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions d'après les modalités de collecte suivantes :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (de la même manière que pour le verre et papiers/cartonnettes) et non plus en bac.

1. Rendez-vous du 25 mars au 16 avril à la mairie de Labruyère-Dorsa, pour récupérer votre badge individuel :

- Mercredi 30 mars, 6 et 13 avril de 14:00 à 16:00
- Vendredis 25 mars, 1<sup>er</sup>, 8 et 15 avril de 18:00 à 20:00
- Samedis 26 mars, 2, 9 et 16 avril de 10:00 à 12:00

A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA.

 **Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans la colonne grise.**

2. Emplacements des points d'apport volontaire (PAV) :

- Entrée du lotissement l'Oustal ;
- Mairie ;
- Salle des fêtes (point de collecte principal, accès facilité pour les PMR) ;
- Chemin de Rivel (point de collecte à venir à partir de 2023 – privilégier le point de collecte principal en attendant).

3. Entre le 25 avril et le 20 mai, les bacs (individuels et collectifs) seront retirés par nos soins :

 **Pour les habitants collectés en bacs individuels, laissez vos deux bacs vides (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.**

4. A partir 23 mai, la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en points d'apport volontaire.

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

05 61 50 99 00

accueil@ccba31.fr

www.dechet-ccba31.fr